



Police Municipale  
5, rue de la République  
06530 Saint Cézaire sur Siagne  
Tél. 04 93 40 57 61  
pm@saintcezaireursiagne.fr



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

**PM :** n° 2022-PM-284  
**Référence :** PM /BM  
**Objet :** Voirie Stationnement fermeture parking école côté rond-point de la vierge  
**Date :** Le samedi 29 octobre 2022

**Nous**, Christian ZEDET, Maire de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;

**Vu** les articles L.2213-1 à L.2213-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement ;

**Vu** le Code de la Route, et notamment les articles L.130-4, R.130-2, R.130-4, R.417-10 ;

**Vu** le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L.131-1 ;

**Vu** le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;

**Considérant** la demande formulée par Mme Jessica VIT, agent administratif à la bibliothèque municipale de Saint-Cézaire-sur-Siagne sise 4, rue Arnaud – ☎ : 04.93.60.29.92 - Mail : [saint-cezaire@biblio-cq06.fr](mailto:saint-cezaire@biblio-cq06.fr) concernant la réservation du parking communal à côté du rond-point de la vierge le samedi 29 octobre 2022 de 08h 00 à 18 h 00 à l'occasion de la manifestation des histoires dans mon biberon.

### ARRETONS

**Article 1 :** Le stationnement des véhicules sera interdit sur le parking communal à côté du rond-point de la vierge du vendredi 28 octobre à 17 h 00 au samedi 29 octobre 2022 à 20 h 00 pour permettre au divers intervenants de la manifestation de stationner.

**Article 2 :** Une signalisation sera mise en place par la Police municipale.

**Article 3 :** Tout véhicule laissé en stationnement sur les emplacements réservés aux lieu, jours et heures mentionnés à l'article 1, sera verbalisé et mis en fourrière.

**Article 4 :** Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de l'arrêté.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié et notifié à **Madame Jessica Vit**.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
- Madame la Directrice des Services,  
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale,  
- Monsieur le Responsable des services techniques de la ville,  
Chargé, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Saint-Cézaire-sur-Siagne,  
Le lundi 24 octobre 2022



Pour le Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint, Franck OLIVIER